

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Jeudi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA
M. MARCANGELI	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

M. BASTELICA, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 30  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Juillet 2011

Délibération N°2011 / 195

**Expositions temporaires « Le primitif était presque parfait » ainsi que la collection de dessins de Parmigianino prêtée par l'Ecole Nationale des Beaux-Arts pour la saison estivale 2012.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Afin de suivre les trois principaux axes des collections du Palais Fesch musée des Beaux-Arts : les Primitifs, les collections de peintures italiennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et la collection napoléonienne, suite aux expositions présentées en 2008 et 2011, la grande exposition estivale de 2012 devra être logiquement dédiée aux primitifs italiens.

Les ventes de la collection du cardinal Fesch en 1845 ont mis sur le marché de l'art un vaste nombre de peintures primitives italiennes, transformant profondément le goût. A partir de cette époque furent peints de faux tableaux sur fond d'or, mais aussi des tableaux du XV<sup>e</sup> siècle furent « gothicisés » afin de répondre au nouveau goût en vigueur. Ainsi cette exposition, *Le Primitif était presque parfait*, montrera de façon pédagogique les différentes subtilités de ce que l'on appelle communément le faux et qui trouvaient leur origine dans la collection du cardinal Fesch.

Ainsi, à travers des tableaux essentiellement pris dans des collections publiques françaises, suisses et italiennes seront évoquées les problématiques suivantes :

**I. L'atelier du peintre : l'œuvre et son double ou l'original multiple**, avec des exemples d'originaux, de l'atelier ou d'après Botticelli.

### **II. Les faux vrais**

Section présentant des tableaux originaux du XV<sup>e</sup> siècle portant des fausses signatures d'artistes plus connus, comme Bellini, afin d'augmenter la valeur marchande de l'œuvre.

### **III. Répliques**

Œuvres des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui furent l'objet d'une telle dévotion qu'elles furent copiées pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles.

**IV. La galerie historique**, section présentant les portraits rétrospectifs ou commémoratifs.

### **V. Du Primitif au décoratif**

Les Primitifs revisités au XIX<sup>e</sup> siècle, soit le démembrement des grands retables, suite aux ventes du cardinal Fesch, et le détournement des éléments de ces retables, parfois insolite, fait par les antiquaires et les collectionneurs.

### **VI. Les vrais faux**

Tableaux faits pour tromper, copies d'œuvres existantes ou « collages » à partir d'éléments puisés de manière hétéroclite dans un vaste répertoire.

### **VII. Le moyen âge fantasmé**

La fortune critique des Primitifs au XIX<sup>e</sup> siècle et l'accueil fait par les peintres du XIX<sup>e</sup> siècle de cette peinture redécouverte.

Autour de ce thème, selon notre principe, des concerts seront organisés mettant en avant la musique ancienne, mais aussi la musique « néo-primitiviste ».

Parallèlement, l'exposition du cabinet des dessins présentera, suite à notre collaboration avec l'école nationale des Beaux-Arts de Paris, une superbe sélection de dessins du grand peintre Parmigianino.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'approuver les expositions temporaires de la saison estivale 2012.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces expositions.

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les crédits nécessaires à cette proposition seront proposés à l'inscription du BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
**Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
**Vu** la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
**Vu** la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 juillet 2011.

**APPROUVE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'organisation des expositions temporaires de la saison estivale 2012.

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces propositions.  
A solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à cette proposition seront proposés à l'inscription du BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233, 6236, 6285 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE MAIRE,**

**Simon RENUCCI**